

TARIFS LOCATION ET GÉRANCE APPLICABLE A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2018

	HT	TTC
Gestion		
– Honoraires de gestion courante calculés sur les encaissements (propriétaire)	5,5 % 6,00 % 7,00 % /	6,60 % 7,20 % 8,40 % 3,60 %
– Assurance loyers impayés, protection juridique et dégradations calculée sur les sommes quittancées (propriétaire) Prime 2,60% + 1% au titre des honoraires de suivi et de traitement.		
Honoraires de location des baux d'habitation ou mixtes soumis à la loi du 6 Juillet 1989 (art 5.)		
– Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail : Montant appliqué au preneur et au bailleur selon zone géographique par m ² de la surface habitable du logement loué :		
– Frais d'établissement d'un état des lieux : Montant appliqué au preneur et au bailleur par m ² de la surface habitable du logement loué		
– Honoraires d'entremise – négociation – publicité : Montant à la charge exclusive du bailleur (% du montant du loyer annuel hors charges)		
	• Zone non tendue • Zone tendue	
Honoraires de location garage		
– Honoraires de location forfaitaires partagés 50% locataire / 50% propriétaire	333,33 €	400,00 €
Honoraires de location parking		
– Honoraires de location forfaitaires partagés 50% locataire / 50% propriétaire	166,67 €	200,00 €
Honoraires de location de local professionnel ou commercial		
– Honoraires d'entremise – négociation – visite – constitution du dossier – rédaction du bail : pourcentage du montant du loyer triennal hors charges, partagés 50% locataire / 50% propriétaire	10,83 %	13,00 %
Actes Techniques (honoraires sur Travaux)		
– Honoraires de gestion, suivi, contrôle de l'intervention calculés sur montant travaux TTC (Propriétaire) Supérieur 1500 €	3,33%	4,00%
Prestations de bureau, contentieuses et administratives (Hors gestion courante)		
– Frais de transmission du dossier contentieux à l'avocat pour assignation (Propriétaire)	160,00 €	192,00 €
– Frais de rédaction d'actes ou d'avenants sur baux commerciaux ou professionnels (% du montant du loyer triennal hors charges) (Locataire ou propriétaire selon convention)	2,50 %	3,00 %
– Frais de rédaction d'actes ou d'avenants sur baux d'habitation (Locataire ou propriétaire)	125,00 €	150,00 €
– Frais de déclaration TVA par trimestre (Propriétaire)	33,33 €	40,00 €
– Élaboration de l'état préparatoire à la déclaration Revenus Fonciers (Propriétaire)	50,00 €	60,00 €
– Établissement d'un dossier d'estimation locative (Propriétaire)	125,00 €	150,00 €
– Frais de clôture de dossier et transmission des éléments (Propriétaire)	160,00 €	192,00 €
– Vacations au taux horaire (suivi de sinistre, dossier contentieux, représentation tribunal, participation assemblée générale) (Propriétaire)	66,67 €	80,00 €
Prestations de diagnostics		
– Tarifs disponibles en Agence sur demande		

HONORAIRES DE TRANSACTION A LA CHARGE DES VENDEURS APPLICABLE A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2018

Honoraires appliqués sur le montant du prix de vente affiché	
Appartement – Maison dont Prix de vente < 115 000 €	8000€ TTC
Appartement – Maison dont Prix de vente compris entre 115 000 € et 250 000 €	7 % TTC
Appartement – Maison dont Prix de vente > 250 000 €	6 % TTC
Garage, Cave, Parking vendu seul	10 % TTC (mini 3000 €)
Locaux commerciaux, Terrains	10 % TTC (mini 6000 €)
Frais de constitution d'un rapport d'évaluation d'un bien hors zone couverte par les agences Square Habitat facturé 150 euros (remboursé si vente réalisée par Square Habitat).	